



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>3239</b>	De <b>Mme Séverine Gipson</b> ( La République en Marche - Eure )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et solidaire		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et solidaire
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Avancée des projets de parcs éoliens en mer	<b>Analyse</b> > Avancée des projets de parcs éoliens en mer.
Question publiée au JO le : <b>28/11/2017</b> Réponse publiée au JO le : <b>30/10/2018</b> page : <b>9829</b> Date de changement d'attribution : <b>05/09/2018</b> Date de renouvellement : <b>20/03/2018</b> Date de renouvellement : <b>26/06/2018</b>		

### Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur l'avancée des projets de parcs éoliens en mer. Alors que viennent de se dérouler les assises de la mer au Havre, la France est en retard en termes de production d'énergie éolienne par rapport à ses voisins européens. Les offres pour les parcs de Fécamp, de Courseulles-sur-Mer, de Saint-Nazaire et de Saint-Brieuc ont été attribuées en avril 2012, alors que les offres pour le parc du Tréport et celui de Noirmoutier ont été attribuées en 2014. Pourtant, face aux nombreux contentieux, ces parcs éoliens n'ont pour la plupart pas encore vu le jour et le risque de voir remise en cause leur légitimité est grand. Ces projets éoliens sont indispensables pour augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français et sont un vivier d'emplois pour les régions concernées. C'est pourquoi elle souhaiterait s'assurer du soutien du Gouvernement à ces projets et connaître le calendrier prévisionnel des travaux à ce jour.

### Texte de la réponse

La production électrique éolienne répond à plusieurs objectifs : indépendance énergétique, décarbonation de l'énergie, développement des ressources nationales, sécurité des approvisionnements. Le développement d'une filière industrielle de la production éolienne est parallèlement un enjeu fort de développement du territoire avec la création de nombreux emplois. La loi pour la transition énergétique et la croissance verte fixe un objectif de 40 % d'électricité renouvelable dans le mix électrique d'ici 2030, contre environ 15 % aujourd'hui. L'éolien en mer posé dont les coûts ont fortement baissé grâce aux progrès technologiques au cours des dernières années, contribuera à l'atteinte de cet objectif. En 2011 et 2013, l'État a lancé deux appels d'offres nationaux, pour une capacité totale d'environ 3 000 MW dont les prix au moment de la remise de l'offre étaient d'environ 200 €/MWh. La réalité économique de l'éolien en mer a cependant fortement évolué en dix ans. C'est pourquoi le Gouvernement a engagé un dialogue responsable avec les industriels de la filière « éolien en mer » sur les coûts des six parcs lancés entre 2011 et 2013. Ces coûts ont été réduits de 40 %, ce qui permettra une économie d'environ 15 milliards d'euros de dépense publique pour les mêmes projets, la même ambition, la même taille de projets. Lors de son déplacement dans les Côtes-d'Armor, le mercredi 20 juin 2018, le Président de la République a confirmé les six projets de parcs offshore en France, à savoir : Courseulles-sur-Mer (Calvados), Fécamp (Seine-Maritime), Saint-Brieuc (Côtes-



d'Armor), Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), le Tréport (Seine-Maritime) et Yeu/Noirmoutier (Vendée). Le Gouvernement soutient le développement des technologies émergentes, par exemple via l'appui à quatre projets de fermes pilotes éolien flottant. Les prochains appels d'offres éolien offshore comprendront diverses dispositions permettant d'optimiser l'usage des meilleures technologies et de baisser les coûts de soutien : études préalables réalisées par l'État et transmises au porteur de projet en phase amont de l'appel d'offres pour dérisquer les projets, permis "enveloppe" (créé par la récente loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) permettant de ne pas figer trop tôt la technologie utilisée. Le calendrier de ces appels d'offre sera fixé dans la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie.